

# FACTURE d'électricité tarif vert

Dépannage : 0 810 333 572

**Votre contact :**  
 Nom de votre conseiller : 05 96 00 00 00  
 sei-martinique-scl-graec@edf.fr

**Vos références :**  
 - pour tout contact : 26200000000000  
 - pour tout paiement : 262 0 0000000000 0000000000

SARL  
 MORNE CALEBASSE  
 97200 FORT DE  
 FRANCE

## vosre contrat

client titulaire **SARL**  
 espace de livraison **MORNE CALEBASSE  
 FORT DE FRANCE**

### caractéristiques du contrat n° 000000

offre **tarif vert**  
 service **A3 à la tension**  
 version **longues utilisations**  
 puissances souscrites **P : 250 kW**  
**HPH : 250 kW**  
**HCH : 250 kW**  
**HPE : 250 kW**  
**HCE : 250 kW**  
 puissance réduite **250 kW**

## vosre facture

facture n° 0000000A du 01/04/2018

électricité du 01/03/2018 au 01/04/2018 : 93 272 kWh  
 calculés sur la base d'index relevés  
 puissance maximale atteinte : 213 kW

total HT	8 407,08 €
TVA	902,29 €
autres taxes	2 335,89 €

total TTC **11 645,26 €**

Ce montant sera prélevé à partir du 16/04/2018

Date approximative du prochain relevé ..... 05/05/2018  
 Date approximative de la prochaine facture ... 03/05/2018

## rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : SARL

IBAN (RIB International) : FR00 0000 0000 0000 0000 000

BIC : XXXXXMXXX

### 1 Contact EDF Entreprise

Coordonnées postales et téléphoniques de votre conseiller clientèle EDF Entreprise, à contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures et les tarifs et services d'électricité. Numéro vert à composer pour payer vos factures par Carte Bancaire.

Le numéro Dépannage est à composer pour contacter le service dépannage en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation).

### 2 Références

Le numéro « pour tout contact » est à rappeler pour toute correspondance avec EDF.

Le numéro « pour tout paiement » vous est utile pour vos paiements (notamment les 14 premiers chiffres pour les paiements par téléphone).

### 3 Essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, le type de contrat, la puissance souscrite, les services souscrits...

Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation.

### 4 Adresse de facturation

Adresse utilisée pour l'envoi de vos factures. Elle peut être différente de l'adresse de consommation.

### 5 Identification de la facture

Nature du document (facture, avoir, souscription, cessation, régularisation...), numéro et date d'émission.

### 6 Synthèse

Vous retrouvez dans cette synthèse votre consommation (en kWh et en €), le récapitulatif des taxes, la somme à payer en TTC ainsi que la date limite de règlement de votre facture ou de remboursement s'il s'agit d'un avoir.

Vous trouvez également la date de la prochaine relève de votre compteur par un technicien EDF et celle de la prochaine facture.

### 7 Moyen de paiement

Si vous avez choisi de régler vos factures par un autre moyen de paiement que le prélèvement automatique, le talon de paiement par TIP figure en bas de votre facture. Celui-ci est à poster à l'adresse indiquée : EDF – CENTRE TIP 87077 LIMOGES CEDEX 9

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les coordonnées bancaires du compte sur lequel le montant de la facture sera prélevé sont indiquées.

part fixe					€/kW/an	montant en €	
prime fixe du 1 mars 2018 au 31 mars 2018 (puissance réduite de 250 kW)					96,40	2 050,00	
part variable					c€/kWh	montant en €	
postes tarifaires	anciens index en Belgique d'entrées	nouveaux index en Belgique d'entrées	coefficients de lecture	consommations (kWh)			
du 01/03/2018 au 01/04/2018					compteur n° 0000000000		
Poinite	161 099	173 614	1	12 515	12,997	1 626,57	
HP	597 131	643 125	1	45 994	6,935	3 189,66	
HC	357 591	392 354	1	34 763	2,841	987,62	
énergie réactive					c€/kVAh	montant en €	
du 01/03/2018 au 01/04/2018							
tangente phi primaire					0,860		
énergie réactive consommée					50 319 kVAh		
énergie réactive facturée					26 914 kVAh	1,89	
						508,67	
prestations						montant en €	
location de comptage du 1 mars 2018 au 31 mars 2018						44,54	
<b>total HT</b>						<b>8 407,08</b>	
taxes et contributions					assiette	taux	montant en €
cspe				93 272	0,0225 €/kWh	2 098,62	
cta				405,04	27,04 %	109,52	
tva				10 615,22	8,50 %	902,29	
octroi de mer régional				8 516,60	1,50 %	127,75	
octroi de mer				8 516,60	0,00 %	0,00	
<b>total TTC</b>						<b>11 645,26</b>	

### communication

- part acheminement HT : 2 095,72 €
- tcfte / cspe (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité / contribution aux charges du service public de l'électricité) : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette taxe est reversé aux services des douanes.
- cta (contribution tarifaire d'acheminement) : 27,04% de la part acheminement de l'abonnement
- tva : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la tcfte, la cspe et la cta.
- octroi de mer : s'applique sur les montants HT de l'abonnement et de la consommation.
- octroi de mer régional : s'applique sur les montants HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).

### 1 Détail abonnement et consommations

Cette rubrique vous indique le montant de votre abonnement, de vos consommations et des services et prestations souscrits le cas échéant pour l'ensemble de la période facturée.

Le numéro de votre compteur est également indiqué dans cette partie.

Dans la partie « consommations », vous trouverez le nouvel index de votre compteur.

### 2 Taxes et contributions

Les taxes et contributions sont collectées pour le compte de l'État et/ou des collectivités.

- **CSPE** (Contribution au Service Public de l'Électricité) est une taxe, proportionnelle à la consommation d'électricité. Son niveau est fixé en loi de finances. Elle est versée au budget général de l'État.
- **CTA** (Contribution Tarifaire d'acheminement) s'applique à la part fixe de l'acheminement.
- L' **OM** (Octroi de Mer) et l' **OMR** (Octroi de Mer Régional) s'appliquent sur le montant hors TVA et hors accises de la facture
- **TVA** (Taxe sur la valeur ajoutée) s'applique au montant total de la facture, y compris taxes, contribution et accises

### 3 Communication

Cette rubrique reprend les mentions légales relatives à la facture et à la gestion de votre contrat.

Vous y retrouverez éventuellement des informations utiles pour payer votre facture.